

Entrée en vigueur – Résolution 21-01-2026

Prenez avis que la résolution **21-01-2026** intitulée : « **Adoption de la résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) – zone Hc-415 – lots 3 037 402 et 3 037 403 du cadastre du Québec – 508, avenue d'Argenteuil** » adoptée le 12 janvier 2026 est entrée en vigueur le 18 février 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Cette résolution est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 19 février 2026
(U-2026.11)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière